



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRRH

DEPAT 1

Bureau des personnels d'inspection et de direction

Affaire suivie par :

Ingrid LE CORGUILLE

Tél : 05.57.57.38.99.

Mél : ce.depat1@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 04 mai 2026

Le Recteur de la région académique Nouvelle-
Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités

à

Réf à rappeler:
DRRH/DEPAT
2026/0503_1

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services départementaux
de l'éducation nationale de la DORDOGNE, de la
GIRONDE, des LANDES, du LOT-ET-GARONNE et
des PYRENEES-ATLANTIQUES

Objet :

Liste d'aptitude et mouvement intra-académique des directeurs adjoints de SEGPA - Rentrée scolaire 2026

Réf. :

Décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié

Circulaire ministérielle n°81-497 du 2 décembre 1981

Pièce(s) justificative(s) jointes :

- imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude
- imprimé de demande de mutation
- liste des postes vacants (fournie à titre indicatif)

A – LISTE D'APTITUDE :

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude :

- les personnels enseignants, d'éducation ou d'inspection âgés d'au moins trente ans,
- et justifiant de 5 années de services accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs corps, au 1^{er} septembre 2026,
- et titulaire du Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (D.D.E.E.A.S) ou en instance de l'obtenir à la session 2026.

II – LES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature est à renvoyer **au plus tard le 8 juin 2026** au Rectorat de Bordeaux Pôle DRRH - DEPAT 1 à l'attention de Léa DESMONTS.

Attention les avis portés par l'IEN Ecole inclusive et l'IA-DASEN doivent être renseignés et signés.

Le dossier devra être complété par la fiche de synthèse informatique remise par le service gestionnaire de la

DSDEN.

Il est conseillé au candidat de formuler des vœux larges, car il n'est pas assuré d'obtenir une affectation dans le département dont il dépend administrativement.

Réinscription :

La liste d'aptitude est annuelle, les candidats inscrits l'an dernier et qui n'ont pas obtenu un emploi doivent renouveler leur candidature.

B – MOUVEMENT :

I – LES POSTES PROPOSES :

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants à titre indicatif.

Il est recommandé aux personnels désireux de muter de faire acte de candidature même si les postes qu'ils souhaitent obtenir ne sont pas vacants.

En effet, une vacance peut intervenir au cours des opérations de mobilité.

L'établissement d'une demande de mutation suppose que le postulant ait pris tous les renseignements utiles sur la composition du logement de fonction et le classement de l'établissement.

II – LES DEMANDES DE MUTATION :

Le dossier de demande de mutation est à renvoyer **au plus tard le 8 juin 2026** au Rectorat de Bordeaux Pôle DRRH - DEPAT 1 à l'attention de Léa DESMONTS.

Attention les avis des chefs d'établissement devront être renvoyés aux IA-DASEN **au plus tard le 29 mai 2026**.

Le dossier devra être complété par la fiche de synthèse informatique remise par le service gestionnaire de la DSDEN.

Les résultats des actes collectifs de gestion seront diffusés début juillet 2026.



Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général et p.a.
Le Secrétaire Général adjoint
délégué aux relations et ressources humaines

Philippe VULLIET